

AFM
ANPEA
ANPEDA
APAJH
APF
CFPSAA
FSEF
GIHP
LMDE
UNAFAM
AFAF
AFEH
ALPC
ASBH
AFPSSU
ATHAREP
Autisme France
Baisser les barrières
CORIDYS
Entraide Universitaire
Epilepsie France
FCPE
FEDEEH
FGPEP
FFdys
FISAF
FMH
Fnaseph
Guy Renard
GRAPHES
Handi-Sup Auvergne
Hypersupers TDAH
MGEN
SISU
UNAFTC
UNISDA
UNEF
Vaincre la Mucoviscidose
Voir Ensemble



Droit au savoir

*Ensemble pour les jeunes en situation de handicap
Etudiants ou en formation professionnelle*

Communiqué de presse.

14 septembre 2011.

Actions pour l'emploi des étudiants handicapés : les étudiants laissés sur le carreau.

Depuis 2006, 3 500 étudiants en situation de handicap ont été accompagnés par des dispositifs spécifiques permettant insertion professionnelle, recherche de stages et réorientation.

Ces dispositifs étaient jusqu'alors financés par l'AGEFIPH, dont la baisse de ressources organisée, entraîne un mouvement de fond de désengagement financier. C'est au tour des Actions pour l'Emploi des Etudiants Handicapés (A2EH) d'être touchées. Les jeunes en situation de handicap n'auront plus la possibilité d'être accompagnés par des professionnels ni de se tourner vers les structures porteuses.

Au nom, des nouvelles compétences en matière d'insertion professionnelle des établissements d'enseignement supérieur, ce sont les jeunes en situation de handicap qui en ont le plus besoin qui vont être touchés, dans la mesure où les universités n'ont ni les compétences en interne, ni les moyens prévus pour financer les compétences en externe.

A l'heure où le taux de chômage des jeunes atteint plus de 23% et où l'emploi des jeunes est considéré comme une priorité nationale ; à l'heure où la Conférence Nationale du Handicap a réaffirmé l'importance de l'alternance, des stages et de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, les politiques réelles sont constitutives de recul pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des jeunes en situation de handicap.

Désormais, seul l'Etat est à même de financer ces accompagnements et structures, c'est à lui de s'engager.

Pour tout contact :
Droit au Savoir,
17 boulevard A. Blanqui-75013 PARIS
contact@droitausavoir.asso.fr /
☎ 01 40 78 69 42/27 51
www.droitausavoir.asso.fr

Droit au Savoir est un collectif inter associatif, inter handicap de près de 40 organisations qui vise à promouvoir et soutenir la formation scolaire, professionnelle et universitaire des jeunes en situation de handicap de plus de seize ans jusqu'à l'obtention de leur premier emploi stable.

Droit au Savoir 17 bd Blanqui - 75013 PARIS – tel.: 01 40 78 27 51/ contact@droitausavoir.asso.fr